

## VILLE DE LA CLAYETTE

### Compte-rendu du Conseil municipal du 21 décembre 2010

Etaient présents : M.M GODARD - LE CLOIREC (arrivé à 20h30) - CHASSORT - LAROCHE - VAIZAND - VIODRIN - BODET-DESBOT - Mme ESCALIER-LHERITIER - M.M. GAILLARD - JUGNET - Mme PERRIN - M. BAILLY  
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. LIVET représenté par M. LAROCHE  
M. TACHER représenté par Mme PERRIN  
M. BRUNEL représenté par M. CHASSORT  
Mme DELANGLE représentée par M. BAILLY  
M. GARMIER représenté par M. BODET-DESBOT  
M. FOURNET

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 23 novembre 2010

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

#### Compte-rendu de la commission « Sainte-Avoye » du 26 novembre 2010

Rapporteur : Pierre BODET-DESBOT

Principales décisions :

- Commande de 150 chaises à venir
- Gestion de l'occupation de la salle par la Mairie
- Inauguration le vendredi 6 mai, en même temps que le vernissage de l'exposition sur Ernest Pignon-Ernest (en collaboration avec l'ARC), avec un concert
- Programmation 2011 :
  - o 30 juin : théâtre « l'imbécile »
  - o 21 juillet : vernissage des Arts en fête puis Arts en fête jusqu'au 14 août
  - o 3 septembre : concert flûte - accordéon

#### Restauration de l'espace Sainte-Avoye - Marché de travaux - Lot n°1 - Avenant n°1

Monsieur BODET-DESBOT expose au Conseil municipal que des travaux complémentaires sont nécessaires pour la restauration de l'espace Sainte-Avoye.

Vu la délibération n°42-2010 du 28 juillet 2010, concernant les marchés de travaux pour la restauration de l'espace Sainte-Avoye,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- dit que le montant du marché passé avec l'entreprise SARL HMR HORY MARCAIS pour le lot 1 « maçonnerie - enduits intérieurs - pierres de taille - dallage pierres » est porté à 123 326.29 € HT, soit une plus-value de 1 808.45 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché et tous documents afférents.

#### Festival « nouvelles d'automne » - Convention et subvention

Sur proposition de Monsieur BODET-DESBOT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de confier la gestion du festival « nouvelles d'automne » à l'association « lettres au vert »,
- dit qu'une subvention de 6 000 € sera versée à l'association, dont 50 % en avril et 50 % en octobre,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents avec l'association « lettres au vert ».

#### Réaménagement de l'aire de loisirs - Marchés de travaux

Vu le code des marchés publics,  
Vu l'analyse des offres,

Vu la proposition de la commission « aire de loisirs », pour le réaménagement de l'aire de loisirs,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- lot n°1 - cheminement de l'aire de loisirs : retient l'offre de l'entreprise THIVENT - pour un montant de 29 383.48 € HT ;
- lot n°2 - réfection des sanitaires : retient l'offre de la société SAGELEC pour un montant de 46 884.00 € HT ;
- lot n°3 - fourniture et installation de tables et bancs : retient l'offre de la société ARCADIE pour un montant de 12 050 € HT ;
- lot n°4 - fourniture et installation d'appareils de fitness plein air : retient l'offre de la société DIVERS CITE pour un montant de 10 786 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous documents afférents.

#### **Construction d'un bâtiment « école maternelle - bibliothèque » - Convention de mandat**

Vu le code des marchés publics,

Vu l'analyse des offres,

Sur proposition du Maire

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre de la SEMA pour la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'un bâtiment « école maternelle - bibliothèque », pour un montant HT de 57 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

#### **Camping municipal les Bruyères - Tarifs 2011**

Sur proposition de la commission « camping », le Conseil municipal décide de fixer les tarifs du Camping municipal comme suit pour l'année 2011 :

	Du 2 juillet au 27 août	Du 2 avril au 1er juillet et du 28 août au 1er octobre
Semaine	375 €	200 €
Week-end 4 nuits (du vendredi soir au mardi matin)	195 €	140 €
Week-end 3 nuits (vendredi/samedi/dimanche ou samedi/dimanche/lundi)	150 €	110 €
Week-end 2 nuits (vendredi/samedi ou samedi/dimanche ou dimanche/lundi)	100 €	85 €
La nuit	60 €	50 €
Le mois		685 €

Pour la période du 2 juillet au 27 août, les locations de HLL à la semaine sont prioritaires. L'accord pour une location pour un week-end ou une nuit ne pourra être donné qu'une semaine avant la date souhaitée.

Réduction séjour longue durée (en juillet - août) :

- de 10 à 20 jours : - 10%
- de 21 à 30 jours : - 15%
- plus de 30 jours : - 20%

Frais de dossier : 10 € (forfait)

Frais par animal / jour : 1 €

Cautions demandées :

- pour dégradation : 200 €
- pour ménage non fait : 50 €

Les réservations ne seront confirmées qu'après réception d'un versement d'arrhes correspondant à 30% du montant total dû.

## Emplacement de camping par nuit

		Tarif en euros
Forfait par nuit comprenant 1 emplacement - 2 personnes - 1 voiture - 1 tente ou 1 caravane		
	Emplacement avec électricité	14,60 €
	Emplacement simple sans électricité	12,10 €
	Emplacement simple - 1 personne - 1 tente - 1 vélo	7,20 €
Supplément sur l'emplacement par nuit		
	Personne supplémentaire + 10 ans	3,60 €
	Personne supplémentaires - 10 ans	1,80 €
	Voiture ou moto supplémentaire	1,60 €
	Garage mort par jour	5,00 €
	Visiteur par personne	1,10 €
	Tente ou caravane supplémentaire	3,10 €
	Animal	1,00 €
	Halte camping-car	4,00 €

## Caravane à l'année

Forfait comprenant : 1 emplacement à l'année - branchement électrique du 1 <sup>er</sup> mai au 15 septembre - 1 caravane + 1 voiture	871 €
Options :	
- nuitée au camping par personne - 50 % du tarif camping en vigueur	
- 50% sur les suppléments par nuit sauf électricité	
<i>Un forfait est valable avec la caravane personnelle ; ce contrat est soumis à un règlement intérieur.</i>	

Pour le camping et les HLL, une réduction de 15% sera appliqué sur le montant total du, pour les groupes d'au moins 20 personnes. Ces groupes ne pourront bénéficier de la gratuité d'entrée à la piscine.

Pour chaque emplacement et chaque location, il sera attribué 1 ticket gratuit d'entrée à la piscine par jour et par personne (particuliers uniquement).

## Acquisition de terrains

Sur proposition du Maire, et dans le cadre du projet d'aménagement du centre ville et de construction d'un bâtiment abritant la bibliothèque et l'école maternelle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir,
  - o pour un montant de 40 000 €, les parcelles cadastrées AE 204 (61 m<sup>2</sup>) - AE 201 (275 m<sup>2</sup>) - AE 200 (71m<sup>2</sup>), situées 57 rue Centrale à LA CLAYETTE et appartenant à Monsieur Hubert GUIA (vote à l'unanimité)
  - o pour un montant de 16 000 €, les parcelles cadastrées AE 202 et AE 203 (361 m<sup>2</sup>) et une partie de la parcelle cadastrée AE 200 située 57 rue Centrale à LA CLAYETTE et appartenant au Crédit agricole (14 pour, 1 contre, 2 abstentions)
- dit que la Commune prendra en charge les frais de géomètre
- dit que la Commune reprendra les baux en cours
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat à Mme COURIER DE MERE, pour la parcelle cadastrée AE 97, au prix estimé par le service des Domaines.

## Remise du Prix Territoria - Frais de déplacement

Monsieur BAILLY ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Jean-Louis BAILLY, conseiller municipal, et Monsieur Michel DUPONT, policier municipal, se sont rendus au Sénat à PARIS le 1<sup>er</sup> décembre dernier pour la remise du prix Territoria à la Commune de LA CLAYETTE, dans la catégorie « civisme - citoyenneté ».

Il est proposé au Conseil municipal que la Commune prenne en charge les frais réels de déplacement, d'hébergement et de restauration de M.M. BAILLY et DUPONT, sur présentation des justificatifs de dépenses.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que la Commune prendra en charge les frais réels de déplacement, d'hébergement et de restauration de M.M. BAILLY et DUPONT, sur présentation des justificatifs de dépenses.

### Questions diverses

#### Grégory VAIZAND

- fait le point sur la dernière réunion du comité de ligne du 22 novembre et annonce une réunion pour le comité de ligne PARAY-LE-MONIAL - LYON le mercredi 9 février à la salle des fêtes de LA CLAYETTE à 19h45

#### Pierre BODET-DESBOT

- informe de l'édition de la plaquette culturelle du premier semestre 2011.
- annonce le spectacle du 13 janvier « Oskar et Viktor », en partenariat avec le Pays et l'ARC, et le spectacle proposé aux écoles le 25 janvier
- informe qu'il a assisté à la réunion de présentation du dernier numéro de la revue « mémoire brionnaise ».

#### Jean-Louis BAILLY

- demande où en est la pose du panneau sur le feu rouge rue de l'Etang : en commande.
- signale que, suite à la suppression du dos d'âne rue des Jardins, pour la mise en place de la déviation en janvier, les voitures roulent de nouveau rapidement.

#### Marion PERRIN

- demande s'il est possible de remettre une prairie fleurie comme en 2009 : à voir hors du centre ville.

#### André CHASSORT

- aménagement du centre ville : l'étude suit son cours ; prochain rendu de travaux en début d'année.

#### Daniel LAROCHE

- fait le compte-rendu de la dernière réunion du Pays : nouveau logo et adoption d'une motion pour la mise en concession de la RCEA.

#### Alain LE CLOIREC

- signale que suite à la réunion avec les associations les dimensions des affiches est à revoir et des contrôles sont à mettre en place
- informe que le panneau lumineux sera installé fin janvier en principe
- transmet une demande de l'association « les pêcheurs du Sornin », pour avoir l'accord de la Commune afin d'autoriser la pêche dans l'étang des Tanneries
- transmet à chaque élu
  - o le plan de déneigement
  - o la liste des voiries
  - o le plan de déviation de la Promenade pour les travaux d'assainissement. Le maximum sera fait pour que la Promenade soit fermée le moins possible.
- fera un point sur la dernière réunion du SPANC lors du prochain conseil.
- informe d'une réunion de la commission « travaux » le lundi 3 janvier à 16h rue Lamartine.

La séance est levée à 22H15.

**Prochaine séance du Conseil municipal : jeudi 20 janvier à 20h.**